

# MAIRIE DE LIMONS

Puy-de-Dôme

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le 07 Septembre 2015 à 20h15

le Conseil municipal de Limons dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Christian DESSAPTLAROSE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 1<sup>er</sup> Septembre 2015

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : M. Christian DESSAPTLAROSE, Mme Catherine IRLES, M. BRUN Xavier, Mme MOREL Sandrine, M. FAYET Yves, M. Jean-François BARRAUD, Mme Laurence SOULERAS, M. DASSAUD Christophe, M. Richard PARRA, M. Andrianjaka RANAÏVOMANANA, Mme Corinne LEITE, M. Jean-Claude LIGIER, Mme Lydie CLAUX.

Pouvoirs : M. Jean-Claude MORIN à M. Christian DESSAPTLAROSE, M. HÉRAUD Fabien à Mme Lydie CLAUX.

Madame IRLES Catherine a été désigné secrétaire de séance.

### **Objet : Approbation de l'agenda d'Accessibilité programme (Ad'ap)**

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées imposait la mise en accessibilité de tous les Etablissements Recevant du Public (ERP) sous 10 ans, fixant la date butoir au 1er janvier 2015. Ce rendez-vous n'ayant pu être honoré, un délai supplémentaire a été accordé aux propriétaires d'ERP, sous réserve de s'engager à mener des travaux : C'est cet engagement assorti d'un calendrier précis des travaux, que l'on dénomme Ad'ap.

L'Ad'ap permet donc à tout propriétaire de poursuivre ou de réaliser l'accessibilité de son établissement après le 01/01/2015. Cet agenda correspond à un engagement de réaliser des travaux dans un délai déterminé, de les financer et de respecter les règles d'accessibilité. Il doit être déposé aux services de l'Etat avant le 27 septembre prochain.

Monsieur le Maire rappelle que le 10/07/2013, Limagne Bords d'Allier a été désignée coordonnateur du groupement de commande pour la passation d'un marché afin de réaliser un diagnostic des ERP (Etablissements Recevant du Public), IOP (Installation Ouvertes au Public) et de la voirie sur chaque commune de la Communauté de Communes. De plus un marché complémentaire a été passé le 19/09/2015 afin d'aider chaque commune et l'EPCI à déposer ses Ad'Ap au 26/09/2015.

Monsieur le Maire présente le projet d'Ad'ap et notamment le programme de travaux prévus pour 6 ans et pour un montant de 101 350.00 € HT soit 121 620 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le projet d'Ad'ap,

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document concernant la demande d'Ad'ap.

### **Objet : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'État.**

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, sont massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- De 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- Soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, poursuivre une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics et la population sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% des dotations qui provoque déjà une baisse de l'investissement du bloc communal de 12,4% en 2014. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources.

# MAIRIE DE LIMONS

Puy-de-Dôme

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

En effet, la seule alternative est de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Commune de Limons rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes, avec les intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- Elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- Elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- Enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalise nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et va fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, la Commune de Limons estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Commune de Limons soutient la demande de l'AMF que, pour sauvegarder l'investissement et les services publics locaux, soit révisé le programme triennal de baisse des dotations, tant dans son volume que dans son calendrier.

En complément, il est demandé :

- L'amélioration des modalités de remboursement de la TVA acquittée (raccourcissement des délais, élargissement de l'assiette, simplification des procédures),
- La récupération des frais de gestion perçus par l'Etat sur le produit de la collecte de nos impôts locaux (frais de gestion et de recouvrement),
- L'arrêt immédiat des transferts de charges et de nouvelles normes qui alourdissent le coût des politiques publiques et contraignent les budgets locaux
- La mise en place d'un véritable Fonds territorial d'équipement pour soutenir rapidement l'investissement du bloc communal.

### **Objet : Décision modificative n° 2 : Virements de Crédits complémentaire – Commune Investissement – Chapitre 23.**

Monsieur le Maire explique aux membres présents que la Commune qu'un virement de crédit complémentaire est nécessaire au chapitre 23. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget de l'exercice Commune 2015.

#### **CREDITS A OUVRIR**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
23	2313	10002		Constructions	700.00 €

#### **CREDITS A REDUIRE**

CHAP.	COMPTE	OPER.	SERVICE	NATURE	MONTANT
21	21318			Autres Bâtiments publics	-700.00 €

# MAIRIE DE LIMONS

Puy-de-Dôme

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### Questions Diverses :

- **Convention RPI Limons – Luzillat** : en discussion – Commission de Luzillat le 07.09.2015, en attente avant toute disposition pour délibération.

- **FIC 2016** : En attente d'informations du Conseil Départemental – Devis Richard PARRA – En attente de celui d'EIFPAGE.

- **SBA** : Redevance incitative : le 16.09.2015 à Ennezat (Prix d'évolution de la taxe).

- **Commission des Travaux** : volonté d'organiser une visite des élus du Stade.

- **Commission Scolaire** : 73 Enfants : 22 PS – 24 MS – 27 GS

TAP : entre 30 et 50 enfants ; Cantine la 1<sup>er</sup> Semaine : environ 50 % des enfants ; Pose d'une bibliothèque  
Luzillat : 111 enfants.

Mme Audrey CLAUD a été choisi pour remplacer Mme Maryse MERIEUX SIGAUD (plusieurs critères ont été pris en compte). Entretien puis réunion de la Commission Scolaire. Mme CLAUD doit passer son concours d'Atsem courant Octobre / Novembre. Contrat de 28h30 annualisé. Possibilité de modifier le contrat si nécessaire.

Mme CLAUD remplace également Madame Martine TIXIER pour la garderie le temps de sa convalescence.

- Réunion de la Com Com le 10.09.2015 à la Maison de la Jeunesse et de l'Enfance dans le cadre de l'intercommunalité.

- **Parking Ecole** : les travaux sont presque terminés.

- **Radar pédagogique** : dans le sens Puy-Guillaume / Limons.

- **Préau Ecole** : Visite du Géomètre-Expert, M. FONTAINE. Vérification du bornage : Pas de problème.

- **Géomètre – Auvergne-Habitat** : Volonté de lotir le terrain qui se situe à l'arrière des logements en construction pour vente. Continuation de la voirie et viabilisation des terrains : au nombre de 5 pour une superficie chacun d'environ 800 m<sup>2</sup>.

- **Nettoyons la nature** : le 26.09.2015 – Distributions des flyers.

- **Inauguration du Stade** : en préparation, selon la disponibilité des élus.

- **SOCOTEC** : Attestation d'accessibilité pour le Stade.

- **Journée du patrimoine** : le 19.09.2015 : SIAEP Basse Limagne : Visite organisée pour les puits de captage d'eau potable.

- **Parc Livradois-Forez** : s'est doté d'un SCOT : Schéma de cohérence et d'organisation territoriale

- **Contrat d'avenir** : Départ de José le 31.08.2015. Contact pris avec la mission locale pour commencer les démarches pour la recherche de candidats.

- **Logement Rue du Bois** : Départ des locataires pour la Commune de Mons pour le 01.11.2015

Pour l'instant une seule demande : celle de M. Vincent SERGERE.

- **Transports scolaires** : Conseil Départemental : Participation solidaire : se basera désormais en fonction du quotient familial.

- **Dossier de M. SERPOLET** : Dépôts de déchets à traiter – Nettoyons la Nature

SBA : problème pour le lieu de stockage

- **Désherbant** : peu utilisé : désherbeur thermique.

- **Parking du pont** : Fermeture : Dangereux : en raison des voitures garées le long de la route.

A Limons, le 1<sup>er</sup> Octobre 2015,  
Signé par la Maire,  
Christian DESSAPTLAROSE